

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Pose d'une canalisation de sécurisation du réseau d'eau industrielle entre Lillebonne et Saint Jean de Folleville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Weiss Jean-Claude - Président de la Communauté d'Agglomération

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 1 0 | 7 0 0 | 0 0 0 1 7

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22) Installation d'aqueducs sur de longue distance :	Le projet prévoit la pose de 4 km de canalisation de diamètre 900mm et la pose de 1.6 km de canalisation de diamètre 400mm.
"Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m ²	Dans ces conditions, le produit du diamètre extérieur par la longueur est égal à 4240 m ² et dépasse donc le seuil de 2000 m ² nécessitant la présente demande d'examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la pose d'une conduite d'eau industrielle qui traversera la zone industrielle de Port-Jérôme II (PJ II) d'est en ouest:

-3.3 km de conduite Ø 900mm passant au nord de la voie des herbages puis au sud de la voie de la phase 3 de PJ II (Basculement au droit du rond point SLAUR);

-1.6km de conduite Ø 400mm le long de la voie du SEVEDE;

-0.7 km de conduite Ø 900 mm pour le raccordement du réseau à l'usine Radicatel de la CODAH.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'alimenter PJ II en eau industrielle tout en sécurisant sa distribution, notamment en créant un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau industrielle de la CODAH au droit du champ captant de Radicatel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent globalement à creuser une tranchée pour y poser les conduites d'eau industrielle.

Le creusement des tranchées et la pose des conduites se feront par tronçon successifs d'environ 80 ml. Les tranchées selon les secteurs et les diamètres des canalisations à poser auront une largeur comprise entre 3 et 5 m et une profondeur pouvant varier de 1.5 m à 4 m.

Pour les tronçons de tranchées sous influence de la nappe d'accompagnement de la Seine, un pompage pour rabattement de la nappe avant ouverture de la tranchée et pendant les travaux de pose de la conduite sera effectué si nécessaire. Le niveau de prélèvement n'excéderont pas les 400 m³/h constituant le seuil de déclaration de la rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

La nouvelle canalisation d'eau industrielle croisera sur son tracé plusieurs cours d'eau et notamment la rivière de Radicatel. Dans ces secteurs, le franchissement de ces "obstacles" se fera en souterrain par fonçage ou par micro-tunnels pour limiter les incidences sur ces cours d'eau.

Pour les secteurs qui sont impactés par la présence de zones humides, les terres excavées pour l'ouverture de la tranchée seront triés en fonction des horizons des sols observés et replacés selon la même succession pour la fermeture de la tranchée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la finalisation des travaux, la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine pourra exploiter son réseau de distribution d'eau industrielle dans des conditions de sécurité améliorée sans incidence permanente sur l'Environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément aux réunions préalables de concertation effectuées avec le service de la Police de l'Eau (DDTM 76), le projet sera soumis à une demande d'autorisation temporaire au titre de l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Canalisation de 900mm de diamètre	4 km
Canalisation de 400mm de diamètre	1.6 km
Produit du diamètre extérieur des réseaux de distribution par la longueur des réseaux	4240 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone industrielle de Port Jérôme II

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 ° 30 ' 41 " E Lat. 49 ° 29 ' 51 " N

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 29 ' 03 " E Lat. 49 ° 29 ' 16 " N

Communes traversées :

Lillebonne et Saint Jean de Folleville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se développe partiellement au sein de la zone humide délimitée par la DREAL en Seine-Maritime.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se développe sur le territoire des communes de Lillebonne et Saint Jean de Folleville qui sont toutes les deux concernées par le PPRT de la ZI de Port Jérôme approuvé le 07 août 2014. On notera que ce deux communes ne sont pas concernées par un PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se développe au sein de la ZRE 03001 de l'Albien. On notera que le projet se développe au droit de la nappe alluviale de la Seine et que les prélèvements temporaires nécessaires au rabattement de la nappe pendant la phase travaux seront effectués au sein de la nappe d'accompagnement de la Seine.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'interconnexion des réseaux de distribution d'eau industrielle de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine (CACVS) et de la Communauté De l'Agglomération Havraise (CODAH) au niveau de l'usine de captage de Radicatel exploitée par la CODAH. Le projet nécessite donc la pose d'une canalisation en Ø 900mm entre le réseau de la CACVS et l'usine de captage de Radicatel qui traversera le périmètre de protection rapproché. A cet effet, on pourra noter qu'un hydrogéologue agréé (M. Grière) a été nommé récemment pour cette opération.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à l'intérieur d'un site NATURA 2000, les sites les plus proches sont les suivants: "Val Eglantier" (ZSC) à 1.5 km à l'ouest, "Estuaire de la Seine" (ZSC) à 2.5 km au sud-ouest, "Marais Vernier, Risle Maritime" (ZSC) à 4km au sud, "Estuaire et marais de la basse Seine à 3km au sud-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra nécessiter des prélèvements d'eau au sein de la nappe d'accompagnement de la Seine en vue de la rabattre pour permettre la pose des canalisations. Ces prélèvements seront réduits à la seule durée des travaux. Par ailleurs les niveaux de prélèvements seront inférieurs au 400m ³ /h (Seuil déclaratif de la rubrique 1.2.1.0). En effet, le projet prévoit l'ouverture de tranchées par tronçons successifs dont la longueur sera adaptée selon les secteurs pour limiter les niveaux de prélèvements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au delà de la phase travaux, le projet ne produira pas d'effet significatif sur la nappe d'accompagnement de la Seine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera légèrement excédentaire en matériaux pour un volume limité au volume de la canalisation placée dans la tranchée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentielles perturbations seront limitées à la seule phase travaux puisque le projet prévoit la remise en état à l'issue des travaux. Les perturbations en phase travaux seront par ailleurs réduites du fait du mode opératoire retenu qui consistera à limiter l'ouverture des tranchées par tronçon d'une longueur et d'une surface réduites.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se développe à son extrémité est dans une zone couverte par le zonage réglementaire du PPRT de la ZI de Port Jérôme. Les secteurs concernés sont en zone bleu clair (aléas de niveaux faibles) du PPRT. Les travaux envisagés sont compatibles avec les prescriptions du PPRT pour ces zones.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains concernés par le projet sont partiellement concernés par le risque inondation par débordement de la Seine. On notera qu'aucun remblai permanent n'est prévu dans le cadre du projet. En phase travaux, le projet qui prévoit l'ouverture de tranchée en déblai et le stockage/triage des terres excavées à proximité du site d'intervention n'aura pas d'incidences significatives sur le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme décrit dans les parties précédentes, le projet de par sa nature ne produira aucune incidence notable permanente sur l'environnement.

En effet les incidences du projet seront temporaires et liées à la durée des travaux. Les principales atteintes temporaires du projet sur l'Environnement concerneront les eaux souterraines, les zones humides et le risque inondation. On notera que ces thématiques seront traitées en détail dans le cadre du dossier de demande d'autorisation temporaire que la CACVS déposera auprès de la Police de l'Eau préalablement au démarrage des travaux.

On peut d'ores et déjà noter que les mesures de réduction suivantes ont d'ores et déjà été intégrées au projet:

- Limiter les niveaux de prélèvements dans la nappe d'accompagnement de la Seine au strict minimum avec l'engagement de ne pas dépasser 400m³/h constituant le seuil de déclaration de la rubrique 1.2.1.0 de la loi sur l'Eau;
- Ouvrir des tranchées par tronçons successifs d'environ 80ml et 400m² pour réduire d'une part les niveaux de prélèvements dans la nappe et d'autre part limiter les incidences sur les zones humides;
- Assurer un triage des terres excavées par horizon de sols pour reconstituer à la fermeture de la tranchée un empilement des horizons conforme à l'état actuel pour favoriser la reprise de la végétation humide après les travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet qui ne produira aucune incidence permanente sur l'Environnement, il ne nous semble pas nécessaire que ce dernier fasse l'objet d'une évaluation environnementale. De plus les principales incidences temporaires liées à la phase travaux seront traitées spécifiquement dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation loi sur l'eau qui sera déposé par le porteur de projet préalablement aux travaux.

Enfin, nous rappellerons que sur la base d'une démarche de concertation préalable souhaitée par la CACVS, une réunion de présentation du projet à l'autorité environnementale de Haute Normandie à l'époque a eu lieu en septembre 2015 et avait permis d'aboutir à la confirmation de dispense d'évaluation environnementale pour le projet en date du 08/10/2015.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LILLEBONNE

le,

24 Avril 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus